

- Voici les idées principales qui sont ressorties d'un récent débat sur des thématiques liées à l'énergie.
- Le MR s'oppose à la mise en place d'une taxe carbone en Belgique tant qu'elle n'est pas adoptée au niveau européen.
- Le PTB estime qu'il faut d'abord proposer des alternatives aux comportements polluants.

Taxe carbone : le MR et le PTB sur la même ligne

Edora est la fédération qui représente les intérêts des sociétés actives dans le renouvelable (éolien, photovoltaïque industriel...). Alors que les élections approchent, le lobby du renouvelable vient de publier ses recommandations à l'attention des prochains gouvernements fédéral et wallon: introduction d'une taxe carbone, levée des contraintes aux éoliennes en Wallonie... Dans le cadre de la présentation de ce mémorandum, un débat, modéré par *La Libre*, était organisé sur plusieurs thématiques liées à l'énergie.

Un débat au cours duquel le Parti socialiste brillait par son absence. Nous avons néanmoins contacté le PS afin qu'il nous communique ses propositions sur ces différents sujets. Georges-Louis Bouchez représentait le MR, Philippe Henry Ecolo, Jérémy Dagnies le CDH, Thierry Warmoes le PTB, et Jonathan De Lathouwer Défi.

Technologies plus propres

L'un des thèmes importants était: "faut-il introduire une taxe carbone en Belgique pour lutter contre le réchauffement climatique?" La France, la Suisse, la Suède, l'Irlande, le Danemark, la Finlande, le Québec, la Californie ou encore la Chine ont déjà mis en place un tel mécanisme. Selon l'Administration fédérale du climat, qui a longuement planché sur le sujet, une taxe ou tarification carbone serait un bon moyen pour réduire nos émissions de CO₂. Elle s'appliquerait sur les produits fossiles comme l'essence, le diesel, le gaz naturel, le mazout.

Son objectif est d'orienter les investissements vers des technologies plus propres comme les pompes à chaleur dans le bâtiment, ou les véhicules électriques dans le transport. Par exemple, la taxe carbone permettrait de rendre les véhicules électriques (de petite et moyenne tailles) rentables vis-à-vis d'une motorisation thermique.

Qui serait concerné par cette taxe? En Europe, l'industrie lourde est déjà couverte par un système de quotas d'émissions de CO₂, le fameux "marché car-

bone" ou "ETS" (Emissions Trading System). La taxe carbone en discussion concernerait donc les autres secteurs, qui représentent 63% des émissions de la Belgique: en gros, les ménages, et les entreprises qui ne font pas partie du système "ETS".

L'introduction de cette tarification carbone pourrait susciter quelques soucis, surtout dans le secteur du bâtiment résidentiel. En effet, les ménages les plus précaires consacrent une part plus importante de leurs revenus au budget chauffage. Selon l'Administration fédérale du climat, les recettes issues de la taxe carbone pourraient donc être utilisées pour financer des mesures spécifiques (aides à l'isolation, chèques-énergie) à destination de ce public cible.

Tax shift ou pas?

En revanche, les ménages les plus riches et les plus pauvres attribuent la même proportion de leurs revenus au budget transport.

L'administration suggère une neutralité budgétaire, ce qui signifie que l'introduction de la taxe carbone serait compensée par la baisse d'autres taxes (travail...). Une idée alternative serait d'utiliser cette manne pour financer des programmes d'isolation des bâtiments, de remplacement des chaudières à mazout par des pompes à chaleur, de renforcement du service de transports en commun, ou de construction de pistes cyclables. Qu'en pensent les principaux partis francophones?

Défi: "Nous sommes tout à fait favorables à l'introduction d'une taxe carbone, c'est indispensable, à expliqué Jonathan De Lathouwer. Mais il va falloir penser à une redistribution des revenus car elle va faire augmenter certaines charges des plus démunis. Il faut faire attention car ceux qui ont la possibilité d'investir dans l'efficacité énergétique sont ceux qui ont les revenus les plus élevés."

CDH: "Nous sommes aussi favorables à la taxe carbone, moyennant une certaine prévisibilité et progressivité de la mesure pour permettre aux acteurs de s'adapter, a déclaré Jérémy Dagnies. Elle ne servira pas uni-

quement à financer des mesures environnementales comme l'isolation des bâtiments résidentiels. Il faudra aussi alléger les charges sociales pour favoriser l'emploi."

Ecolo: "Une taxe carbone permettrait d'agir sur les choix de consommation en donnant un signal prix, a expliqué Philippe Henry. Bien entendu, ça ne doit pas engendrer une hausse globale de la fiscalité. Il faudrait aussi réutiliser le produit de la taxe carbone pour financer des primes à l'isolation. En net, les ménages, particulièrement les plus précaires, ne doivent pas y perdre."

MR: Les libéraux préfèrent éviter d'introduire une taxe carbone en Belgique si elle n'est pas appliquée au niveau européen. "Il faut prendre en compte l'empreinte carbone des produits qui arrivent sur le marché européen, a répondu Georges-Louis Bouchez. Si c'est pour importer des produits qui sont fabriqués dans des pays où on ne taxe pas le CO₂, ça ne sert à rien sur un plan global. Une idée alternative serait d'introduire une TVA sociale."

PTB: "Nous sommes complètement opposés aux écotaxes, a commenté Thierry Warmoes. Une taxe carbone, c'est la meilleure manière de dresser les gens contre le climat. Tant qu'il n'y a pas d'alternatives en transports en commun, ça ne sert à rien."

PS: Les socialistes sont favorables à la mise en place d'une tarification carbone "si elle permet effectivement de réduire nos émissions de CO₂". Le PS estime que le produit de cette tarification doit servir à baisser certaines taxes, soutenir la transition énergétique (isolation des bâtiments, alternatives à la voiture) et favoriser l'emploi.

Laurent Lambrecht

Commentaire

La plupart des partis favorables à la tarification carbone (CDH, Ecolo, Défi, PS) ne militent donc pas pour un "tax shift", c'est-à-dire une diminution de la fiscalité équivalente au produit de la taxe. La manne récoltée serait partiellement utilisée pour financer de nouvelles mesures (isolation, aides aux plus démunis...). **L.Lam.**



L'introduction d'une taxe carbone (de 70 euros la tonne en 2030) ferait augmenter le prix du mazout de 183 euros pour 1000 litres.

Georges-Louis Bouchez se paie le Conseil d'État

Le débat a porté sur d'autres thèmes dans l'actualité, tels que l'énergie éolienne ou les panneaux photovoltaïques. Voici la position des partis francophones.

1 Faut-il remonter l'objectif wallon en matière d'énergies renouvelables?

Alors que l'Europe a récemment rehaussé ses ambitions en termes de pénétration des énergies renouvelables, la Belgique est restée au même niveau. Faut-il suivre la tendance européenne et remonter l'objectif wallon? Le CDH, Défi, Ecolo, le PS et le PTB y sont favorables. Ecolo avance une cible de 45%, et le PTB de 40% (contre 23,5% aujourd'hui). "Il faut adopter les objectifs tels qu'ils sont fixés au niveau européen, a rétorqué Georges-Louis Bouchez (MR). Il n'y a pas de raison que la Belgique fasse moins ni plus que l'Europe. Essayons d'abord d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. Il faut éviter de se mettre le couteau sous la gorge et déséquilibrer notre rapport économique et social avec les autres pays européens."

2 Faut-il assouplir le cadre éolien en Wallonie?

Bon nombre de projets éoliens sont ralentis, voire bloqués par l'opposition de riverains en Wallonie. Edora, la fédération du renouvelable, réclame l'instauration d'un délai de rigueur de six mois maximum pour traiter les recours devant le Conseil d'Etat. Le secteur réclame aussi de pouvoir installer des éoliennes de 180 à 200 mètres de hauteur à 600 mètres de distance des habitations. Qu'en pensent nos débatteurs?

L'ensemble des partis constate qu'il est nécessaire d'améliorer le contexte dans lequel les promoteurs éoliens évoluent. Une idée largement reprise est d'impliquer les riverains dans les projets afin de limiter l'opposition. Mais aucun parti ne veut se positionner clairement sur les deux propositions très concrètes d'Edora. Au nom de l'équilibre à respecter entre le soutien aux éoliennes et le respect du droit à s'opposer. La priorité de tous est néanmoins d'accélérer le traitement des recours devant le Conseil d'Etat.

De son côté, Georges-Louis Bouchez s'est montré assez dur envers le Conseil d'Etat. "Je ne pense pas que ce soit une question de moyens (NdR: la longueur du traitement des recours), a-t-il expliqué. Comme je suis avocat et que je ne veux pas perdre mes recours futurs, je vais rester très prudent sur mon analyse du travail des juges au Conseil d'Etat. Mais ces délais sont propres à une façon de travailler et à une certaine conception de la justice."

3 Faut-il exonérer les propriétaires actuels de panneaux photovoltaïques du tarif "prosumer"?

Jean-Luc Crucke, le ministre wallon de l'Énergie (MR), espère toujours exonérer les installations photovoltaïques antérieures au 1^{er} juillet 2019 de la redevance photovoltaïque qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Certains estiment que cette exonération n'incitera pas ces 150 000 prosumers à autoconsommer leur production photovoltaïque, ce qui va à l'encontre de la bonne intégration du renouvelable sur le réseau. Qu'en pensent les différents partis? Le MR, le PTB et le CDH sont favorables à l'exonération. "Il ne faut pas piéger rétroactivement ceux qui ont décidé d'investir", résume Jérémy Dagnies. Du côté de Défi, du PS et d'Ecolo, on estime que cette exonération va à l'encontre de l'autoconsommation et qu'il faut s'y opposer.

L.Lam.

Commentaire

Il est faux d'attribuer l'introduction de la redevance photovoltaïque à la mauvaise gestion du marché des certificats verts par les précédents gouvernements wallons, comme cela a été dit par le MR et le PTB durant le débat. L'argent récolté via le tarif prosumer ne servira pas à dégonfler la bulle photovoltaïque mais à financer les coûts du réseau d'électricité. En outre, les primes photovoltaïques Quali watt, délivrées entre 2014 et 2018, tenaient compte de la future entrée en vigueur du tarif prosumer. Il n'y donc pas de rétroactivité pour ceux qui ont investi à partir de 2014. **L.Lam.**

Le patronat

La Feb et l'UCM favorables

Positions. La Fédération des entreprises de Belgique (Feb) se dit favorable à l'introduction d'une taxe carbone, moyennant le respect de certaines conditions. Ainsi, les revenus doivent être investis dans la transition énergétique (transports publics, pistes cyclables...), et la compétitivité des entreprises ne doit pas être menacée. Le prix du carbone doit aussi être prévisible, selon la Feb. De son côté, l'Union des classes moyennes (UCM) estime que la tarification carbone permettrait, à plus long terme, de réduire la facture énergétique des PME et des indépendants. Avec un bémol: il ne faut pas pénaliser l'indépendant qui a signé un bail de location de son bâtiment à long terme. Il faut donc, selon l'UCM, responsabiliser les propriétaires en leur faisant payer une partie de la taxe carbone. **L.Lam.**